

SOCIETE DU GOLF DE BONDUES
Société Anonyme
au capital de 1.923.750 euros
Siège social : Château de la Vigne
59910 BONDUES.
476.680.178 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 MARS 2024

L'an 2024,

Le 11 mars,

A 19 heures30,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, Château de la Vigne 59910 BONDUES, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Aimé Laurent THERET

Monsieur Luc AMMEUX

Madame Arielle DELLOYE

Madame Martine HUET, épouse MARQUILLY

Monsieur Omar SAFI

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Arielle DELLOYE est désignée en qualité de président de séance.

Monsieur Omar SAFI remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration assumant la direction générale de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance rappelle que le mandat d'Aimé Laurent THERET, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général vient de prendre fin et que son mandat d'administrateur n'a pas été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui vient de se tenir. Il appartient donc au Conseil de statuer sur son remplacement.

**NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSUMANT LA
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Omar SAFI nommé en qualité de président du Conseil d'Administration et directeur général, demeurant à Paris (75016) 6, rue Raffaëlli pour la durée restante de son mandat d'administrateur qui vient à expiration lors de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2027.

Monsieur Omar SAFI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président et Directeur général du Conseil d'Administration, Monsieur Omar SAFI organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Omar SAFI ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Président du Conseil d'Administration
Omar SAFI